

Commune de Champagne-Mouton

**Extrait du registre des délibérations
séance du Jeudi 11 Avril 2024**

Date de convocation: 05/04/2024

Date d'affichage: 05/04/2024

Objet: Avis sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, la Lizonne, le Son-Sonnette

L'an 2024, le 11 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Champagne-Mouton, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Benoît GAGNADOUR, Maire.

Présents: M. GAGNADOUR Benoît, Maire, Mmes : BARDOULA Colette, CONSTANTIN Françoise, LAMBERT Carine, NOBLE Christelle, VIROLE Isabelle, MM : DECELLE Franck, DECRON Alain, PEROT Jean-Pierre, RACAUD Jean-Pierre

Absents excusés: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JORDAN Jeanne à Mme CONSTANTIN Françoise, M. BARBET Pascal à M. DECRON Alain

Absents non excusés:

Absent(s) : M. GUYOT Kévin

Secrétaire: Mme NOBLE Christelle

Nombre de conseillers: 13

Membres présents: 10

Votants: 12

Le Maire indique que le SBAISS (Syndicats de bassins) a établi un Programme pluriannuel de gestion pour la période 2024-2033 afférents aux bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette. Le but des actions mises en place dans le cadre du Plan de gestion du SBAISS est d'améliorer à long terme la ressource en eau, les milieux aquatiques, les écoulements et la qualité et la quantité des eaux. L'objectif à long terme est donc positif pour le milieu.

Les lignes politiques ont été déterminées avec les élus à la suite de différents comités. Le choix des aménagement et actions et leur prise en charge financière s'attachent, autant que possible, à améliorer la résilience des milieux et des espaces dans un contexte de changement climatique en privilégiant les solutions techniques permettant de retrouver des habitats naturels dans un souci d'intérêt général.

Le PPG comprend un ensemble de 30 fiches actions comprenant notamment une recharge granulométrique en lit mineur (création de banquettes minérales - FA1), la protection des berges ponctuelles (réalisation de protections de berges par des techniques végétales -FA6), la plantation et la régénération de la ripisylve (FA8), lutter contre les espèces végétales aquatiques invasives (FA12) ou les espèces animales invasives (FA11) ou encore contre les espèces végétales terrestres invasives (FA13), la réalisation de rétablissement de la continuité écologique sur les moulins (FA16), la conservation et la restauration des zones humides (FA18), un accompagnement des pratiques agricoles (FA21), assurer la gestion du risque pollution (FA29).

Il est présenté l'ensemble des fiches actions portées par le SBAISS dans le cadre du PPG.

AR Prefecture

016-211600762-20240411-20240315-DE
Reçu le 24/04/2024

Le Maire expose qu'une enquête publique, est menée depuis le 11 mars 2024 à 9h jusqu'au 13 avril 2024 à 12h préalable à : - la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement, - la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0. Le maître d'ouvrage est le syndicat des bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette (SBAISS) dont le siège social se situe à la mairie de SAINT-CLAUD, 12 rue du Commandant Laplante à SAINT-CLAUD (16450).

Les documents sont consultables sur le site internet de la préfecture ou en mairie.

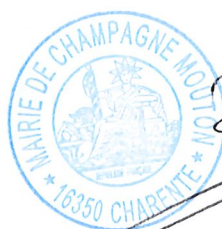
Le conseil municipal de la commune est appelé à donner son avis sur ce projet

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable au projet précité
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Mairie de Champagne-Mouton, le 24/04/2024
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre des signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,



B. Gagnadour
B. GAGNADOUR

AR Prefecture

016-211600762-20240411-20240315-DE
Reçu le 24/04/2024